

DEPARTEMENT DU CALVADOS

\*\*\*

COMMUNE DE

CANTELOUP

14370

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 26 OCTOBRE 2023**

Date de convocation :  
**28/10/2023**

Affichée le : **28/10/2023**

Transmis au contrôle de  
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 26 octobre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

**Etaient présents :** Mme de MICHIEL, Mr GENEST, M. PIERRE, Mme BATAILLE, Mme MARTIN, M. VIEL, Mme JEANNE, M. LEJEUNE

**A été élu secrétaire de séance :** Mme de MICHIEL

Nombre de membres :

*En exercice :* **9**

*Présents :* **9**

*Votants :* **9**

1/ approbation du procès-verbal du 05 octobre :  
Point reporté au prochain conseil municipal.

2/ Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (PC / DP) :

Madame Gwenaëlle de MICHIEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que Monsieur Loïc de GIBON (époux de Madame le Maire) a déposé une demande de permis de construire pour une extension.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Madame de MICHIEL demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour effectuer toutes démarches et prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire, d'une déclaration préalable.

Madame le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame de MICHIEL Gwenaëlle, pour prendre les décisions relatives au PC 014 134 23 P0003 ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

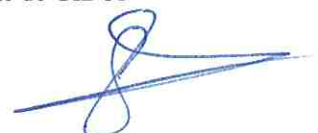
Le Secrétaire

Mme de MICHIEL



Le Maire

Mme de GIBON



Les conseillers,

M GENEST

M. LEJEUNE

M. PIERRE

Mme MARTIN

M. VIEL

Mme JEANNE

Mme BATAILLE